

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1388

Artikel: Les universités suisses ont peur du changement. à tort.
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les universités suisses ont peu

Réaménager le paysage universitaire est-il aujourd'hui possible?

Une protéine anti-changement a-t-elle contaminé les universités suisses?

Explications et commentaires, des projets du conseiller fédéral Tschudi aux nouvelles perspectives proposées par le secrétaire d'État Charles Kleiber.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF, et en particulier le système universitaire suisse, secrètent-ils une «protéine» anti-changement dès lors qu'ils se trouvent confrontés au changement? L'histoire mouvementée et difficile des réformes dans le domaine de la formation semble confirmer cette hypothèse organiciste. Cette crainte face à l'innovation n'habite pourtant pas les autorités fédérales et cantonales qui préparent depuis cinq ans la réforme de l'Université.

Décisions politiques

Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil des États a pris deux décisions essentielles pour le futur paysage universitaire suisse. Il a d'une part accepté à l'unanimité un Arrêté fédéral sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles, arrêté largement inspiré par les propositions de réforme du secrétaire d'État Charles Kleiber. Et d'autre part, il a adopté une motion chargeant le Conseil fédéral de préparer un article constitutionnel sur l'enseignement supérieur: à l'avenir, la Confédération doit être compétente pour conduire avec les cantons une politique globale de l'enseignement supérieur et élaborer des règles obligatoires pour tous les établissements d'enseignement supérieur.

Aux yeux des sénateurs, c'est ainsi la seule façon de mettre enfin de l'ordre dans un paysage universitaire suisse éclaté. Mais c'est aussi prendre le risque de déclencher cette fameuse «protéine» anti-réforme et de faire renaître la grande peur du bailli fédéral qui, jusqu'à présent, a fait obstacle à toutes les tentatives de coordination par l'État central.

Cette mise en ordre du paysage universitaire suisse est-elle aujourd'hui souhaitable, réalisable, voire un jour applicable? Trois éclairages pour tenter une réponse.

La toile de fond du système éducatif en Suisse

Les systèmes éducatifs en Suisse sont le lieu de prédilection et d'épanouissement du fédéralisme. Il est manifeste que la régulation de l'éducation doit être fortement immergée dans les identités culturelles cantonales et locales.

Nulle part plus qu'ici le principe de proximité ne trouve sa légitimité et n'étend son influence protectrice, confortant au passage la souveraineté cantonale dans cette matière. Il n'est d'ailleurs pas contestable que le «rapport pédagogique», surtout s'il se réfère à un principe universel, doit s'enraciner dans un milieu très local.

Cela dit, la recherche d'une forte insertion de proximité n'exclut pas, au contraire, que des efforts de régulation soient déployés au plan supérieur, par exemple fédéral, voire aujourd'hui européen, pour organiser la promotion des minorités ou des exclus du système éducatif.

Cette identité locale des systèmes éducatifs a son prolongement dans le domaine de l'enseignement supérieur. École polytechnique et Université fédérale figuraient au programme des pères fondateurs de 1848. Mais si la première a vu le jour, la création de la seconde s'est heurtée à l'opposition des cantons qui, au courant du siècle, se sont dotés d'institutions propres, souvent héritières d'académies anciennes, étroitement liées à leur histoire. La loi créant l'Université suisse ne passera donc pas le cap du Conseil des États en 1854. Vingt ans plus tard, la nouvelle Constitution fédérale se contentera de laisser à l'État central la possibilité de créer sa propre université et de subventionner celles des cantons. Ce consensus autour du rôle effacé de la Confédération se prolongera jusqu'en 1972.

La tentative de réforme constitutionnelle de Hans-Peter Tschudi, en 1973

Le conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi propose en 1972 une révision constitutionnelle visant à reconnaître un droit à l'éducation, tâche commune de la Confédération et des cantons. Le projet est accepté par une majorité populaire mais repoussé par une majorité des cantons. Si la Suisse urbaine pouvait se résoudre à cette intervention fédérale, la Suisse fédéraliste n'acceptait pas de s'y rallier. *Domaine public* (n° 218 du 8 mars 1973) analysait alors le résultat du scrutin: «Comme en 1872 et 1882, la Suisse romande a voté, sauf Genève, le Jura et Fribourg, contre l'État central. Réflexe cantonal bien connu, [...] la réponse demeure intéressante. Elle prouve que la droite

lu changement. À tort.

ne s'est pas trompée sur le caractère de classe de la question scolaire.»

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus guère ce caractère de classe mais la nécessité de trouver une régulation compatible avec d'autres systèmes européens.

Remettre l'ouvrage sur le métier

Le Conseil des États demande donc à la Confédération de modifier le partage des compétences entre Confédération et cantons dans le domaine de l'enseignement supérieur. Mais, prudent, il donne huit ans à l'administration fédérale pour exécuter son devoir à domicile.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Les urnes au féminin

IL Y A BIENTÔT trente ans, les femmes obtenaient le droit de vote au niveau fédéral. Mais elles n'ont pas manifesté d'emblée un intérêt marqué pour la chose politique: en 1971, le taux de participation des citoyennes restait inférieur de 25 points à celui des hommes. Aux dernières élections fédérales, la différence n'était plus que de sept points. En Suisse comme ailleurs, on observe une convergence dans la participation, moins prononcée pourtant qu'en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne, pays dans lesquels le sexe ne joue plus aucun rôle dans le comportement électoral.

Lorsque les femmes manifestent un niveau de connaissance équivalant à celui des hommes – ce que les politologues désignent par facteurs cognitifs: intérêt pour la politique, connaissance des institutions, préférence partisane, niveau d'information –, elles participent autant que les citoyens.

Par contre certains facteurs socio-démographiques contribuent à l'abstention des femmes. On sait que l'insertion professionnelle favorise l'intégration politique et partant la participation électorale. Tel n'est pas le cas pour les femmes: ces dernières, si elles sont actives professionnellement à temps plein, participent moins que la moyenne, quels que soient leur état-

En 1972, Hans-Peter Tschudi réagissait à la formidable poussée démographique des jeunes générations dont les revendications avaient retenti en 1968. Quelle peut être aujourd'hui l'inspiration du législateur et de l'administration? La brochure du secrétaire d'État Kleiber intitulée *Pour l'Université* répond largement à cette question (lire à ce propos DP n°s 1368 et 1381). Pour le patron de la science et de la recherche, «la mise en mouvement d'une structure hyperstable ne peut venir que de l'extérieur». Pour concilier tradition et innovation, Kleiber imagine un nouveau modèle de «gouvernance» des universités qui laisse une large place au contrat de prestation.

Le contrat de prestation est l'instrument idéal pour permettre aux acteurs internes (les professeurs et la communauté universitaire) et externes (les autorités cantonales et fédérales) de se retrouver, dans la transparence, sur la même ligne d'arrivée. Il permet de combattre cette fameuse protéine anti-changement et surtout de concilier des stratégies initiées par plusieurs acteurs, retrouvant des critères de performance et de qualité pluralistes.

Par contre le contrat de prestation, parce qu'il autonomise les acteurs principaux, distend les rapports entre l'université et son canton-site. Le principe d'identification des élites cantonales à leur université a bel et bien disparu. Le contrat de prestation, qui privilégie l'efficacité et l'efficacités, enterre les monopoles d'origine cantonale.

La réforme constitutionnelle qui s'annonce, si elle poursuit dans cette direction, consacrera certes la victoire d'une université décentralisée, mais plus du tout cantonale. *jd*

Pistes

DANS UNE BOUQUINERIE, j'ai acheté l'*Helvetischer Almanach für das Jahr 1800*. Il s'agit d'une reproduction effectuée en 1983 dans l'ex-RFA.

Première constatation: il n'est pas nécessaire de se poser la question du passage au troisième millénaire si on se contente du calendrier républicain.

Ensuite: étonnement à la lecture de la chronique de l'année 1799. Considérons la période du 24 mai au 10 juin. C'est une succession d'informations sur les combats en cours en Argovie, au Tessin, dans les Grisons, dans les cantons d'Uri, de Zurich, dans le Haut-Valais. Les quelques nouvelles politiques concernent le départ de Lucerne pour Berne du Gouvernement helvétique, l'emprunt forcé imposé aux communes et la décision sur le mode de tirage au sort des membres du directoire appelés à se retirer.

Comment doit-on découvrir le passé? Par les événements ou par la synthèse des livres d'histoire? *cfp*

civil, leur niveau de revenu et de formation. La réponse à cette énigme? Probablement le fait que les conditions socio-économiques ne sont pas adaptées aux besoins des femmes actives, plus particulièrement lorsqu'elles ont à assumer des charges familiales. L'intérêt pour la politique exige du temps.

Interrogées sur les motifs de leur abstention, les femmes déclarent ne pas connaître suffisamment les candidats et avoir peine à se décider face à la complexité du choix. Alors que les hommes affirment plus crûment ne pas y voir leur intérêt.

Nous sommes bien sûr curieux de voir si les prochaines élections révéleront une convergence accrue du comportement des citoyennes et des citoyens ou si des différences subsisteront. Mais d'ores et déjà ces informations, tirées de l'analyse des élections de 1995, devraient inciter les partis politiques à réfléchir sur les moyens de mieux mobiliser l'électorat féminin et à ne pas se contenter de faire une place aux femmes sur les listes de candidatures. *jd*

Source: *Schweizer Wahlen 1995*, Paul Haupt Verlag, Bern 1998.

Cette étude présente les résultats d'une enquête réalisée sur un échantillon de 7500 personnes après les dernières élections fédérales.